

La République culturelle décentralisée en question ?

Alors que la FNCC alertait le Gouvernement en novembre 2024 sur « *les orientations prises par le projet de loi de finances 2025 qui impactent démesurément les budgets de nos collectivités, et par rebond, nos politiques publiques, notamment culturelles* » puis l'interrogeait de nouveau sur « *l'avenir du financement des politiques publiques de la culture* » en avril 2025, de nouvelles réductions de dépenses publiques sont annoncées par le Premier ministre avec notamment de nouvelles ponctions importantes sur les dotations des collectivités locales.

Jusqu'ici, des collectivités ont tenu bon (notamment le bloc communal) – 53% n'ont pas baissé leur budget culture selon le baromètre de l'Observatoire des Politiques Culturelles – mais pour combien de temps ?

Le monde culturel, déjà fragilisé, subira de plein fouet les conséquences de la réduction des dotations annoncée avec, en première ligne, les plus fragiles des collectivités, des structures et des compagnies impactant fortement la diversité des propositions artistiques et culturelles. Le pacte républicain est en train de s'éroder.

La République culturelle décentralisée au cœur de notre ligne politique

La FNCC milite pour une République culturelle décentralisée. Elle s'y était engagée dès 2010, aux côtés des autres associations d'élu.es, à travers un appel « Pour une République culturelle décentralisée ». Engagement réaffirmé à l'occasion des élections présidentielles 2022 avec la publication d'un manifeste à l'attention des candidats. Elle est notre ligne de conduite politique.

La décentralisation est un choix politique. On assiste aujourd'hui à une recentralisation. Les collectivités locales sont aujourd'hui ébranlées par une politique nationale qui réduit leur autonomie financière. Pour les élu.es de la FNCC, l'autonomie communale et la libre administration des collectivités territoriales restent des fondamentaux de notre République.

Qui a soutenu la nation et les populations en difficulté pendant la pandémie ? Les élu.es locaux. A tous ceux qui souhaitent préserver le modèle français des politiques culturelles de proximité font confiance ? Aux collectivités territoriales qui sont les interlocuteurs de premier rang des artistes et des opérateurs culturels.

L'importance d'une coopération effective entre les collectivités et l'Etat

Depuis l'avènement du ministère de la Culture et la naissance de la FNCC, la revendication d'une politique publique des arts et de la culture s'articule dans la coopération entre les collectivités et l'Etat. Coopération qui s'est développée dans les précédentes décennies et qui est bousculée aujourd'hui.

Cette conception fait notamment référence à la compétence partagée inscrite dans les lois NOTRe et LCAP auxquelles la Fédération a largement contribué. La compétence

partagée, c'est faire confiance aux élu.es. Devons-nous voir ici une remise en cause de cette République culturelle décentralisée ? Les lieux de concertation – Conseils locaux des territoires pour la Culture (CLTC), Comités régionaux des professions du spectacle (COREPS), Commissions culture des Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) – sont des idées et des institutions nouvelles nées des élu.es locaux qui composent la FNCC.

Pourquoi les Conseils locaux des territoires pour la Culture ne seraient-ils pas réunis pour débattre des nouvelles contraintes budgétaires plutôt que de se les voir imposées ?

Les politiques publiques de la culture sont essentielles

Nous alertons solennellement le Premier ministre et le Gouvernement tout comme la représentation nationale des conséquences d'une contraction du budget du ministère de la Culture notamment dans son programme « transmission des savoirs et démocratisation de la culture » tout autant que sur les dotations globales. Déjà des collectivités ne se sentent plus responsables du pacte républicain culturel, combien demain si l'Etat fléchit ?

Le service public de la culture est largement financé par les collectivités territoriales. Elles sont les garantes d'un ancrage de la culture dans tous les territoires, ruraux comme urbains, d'une création et d'une transmission culturelle et artistique.

Au moment où progresse dans notre pays mais aussi dans le monde une remise en cause de valeurs universelles telles que l'égalité, la diversité, la liberté d'expression et la liberté de création des artistes, la Fédération réaffirme les droits culturels comme la valeur d'une société moderne et humaniste.

Au regard du contexte actuel, les élu.es de la FNCC dans leur pluralité politique souhaitent signifier le caractère essentiel d'une politique publique de la culture, qui doit relever de choix de chaque équipe élue, en ce qu'elle cimente le lien social, fait vivre la démocratie et la République.

Nous appelons l'ensemble des élu.es locaux à préserver la culture, malgré le contexte budgétaire. La culture ne doit pas devenir une variable d'ajustement. C'est un choix qui relève de la Nation.

Contact presse : Noémie Picard – noemie.picard@fncc.fr